



Toulouse, le 23 décembre 2019

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Programme Prévisionnel d'Investissement dans les collèges Haut-Garonnais
Anticiper les besoins pour la période 2025-2027

Mesdames, Messieurs,

Le dynamisme démographique de notre département impacte fortement les besoins de places dans les collèges. Ainsi, les effectifs dans les collèges de la Haute-Garonne auront augmenté de **10 000 élèves entre 2015 et 2024, soit une hausse de près de 20 %**.

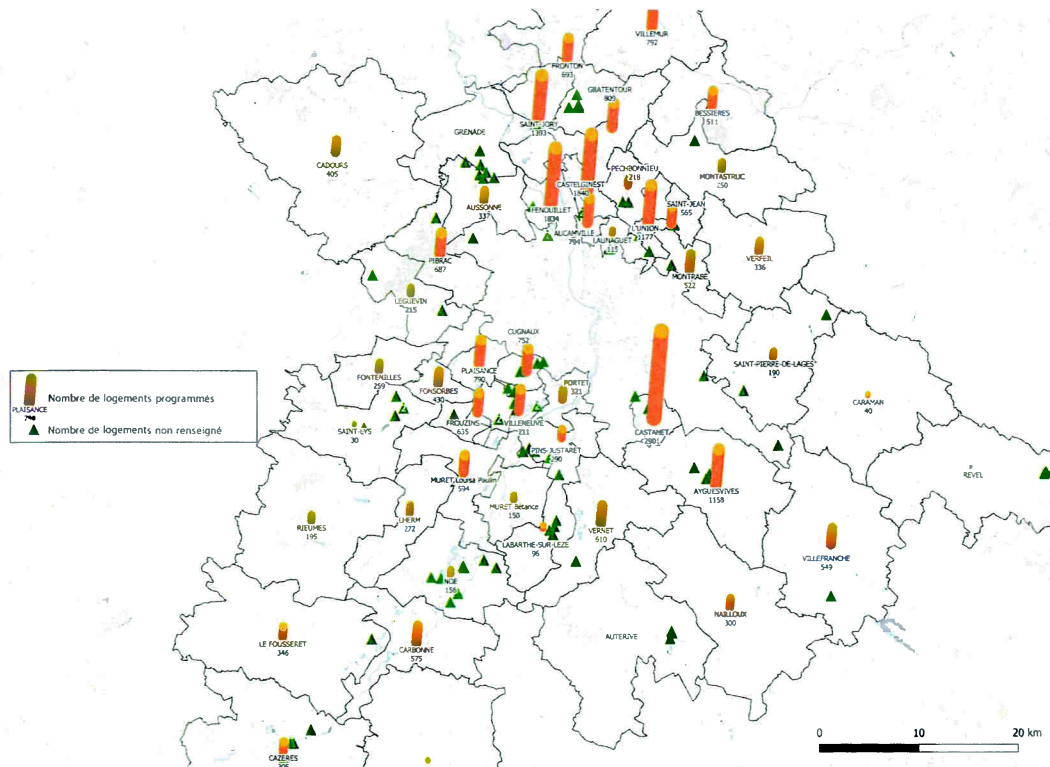
Pour y faire face, le Conseil départemental conduit depuis 2015 un important programme d'investissement dans les collèges pour un montant de **plus de 320 M€**.

Les 22 opérations de construction, de reconstruction ou d'extension de collèges ainsi réalisées ou programmées permettront de faire face aux évolutions d'effectifs à l'échéance de 2024.

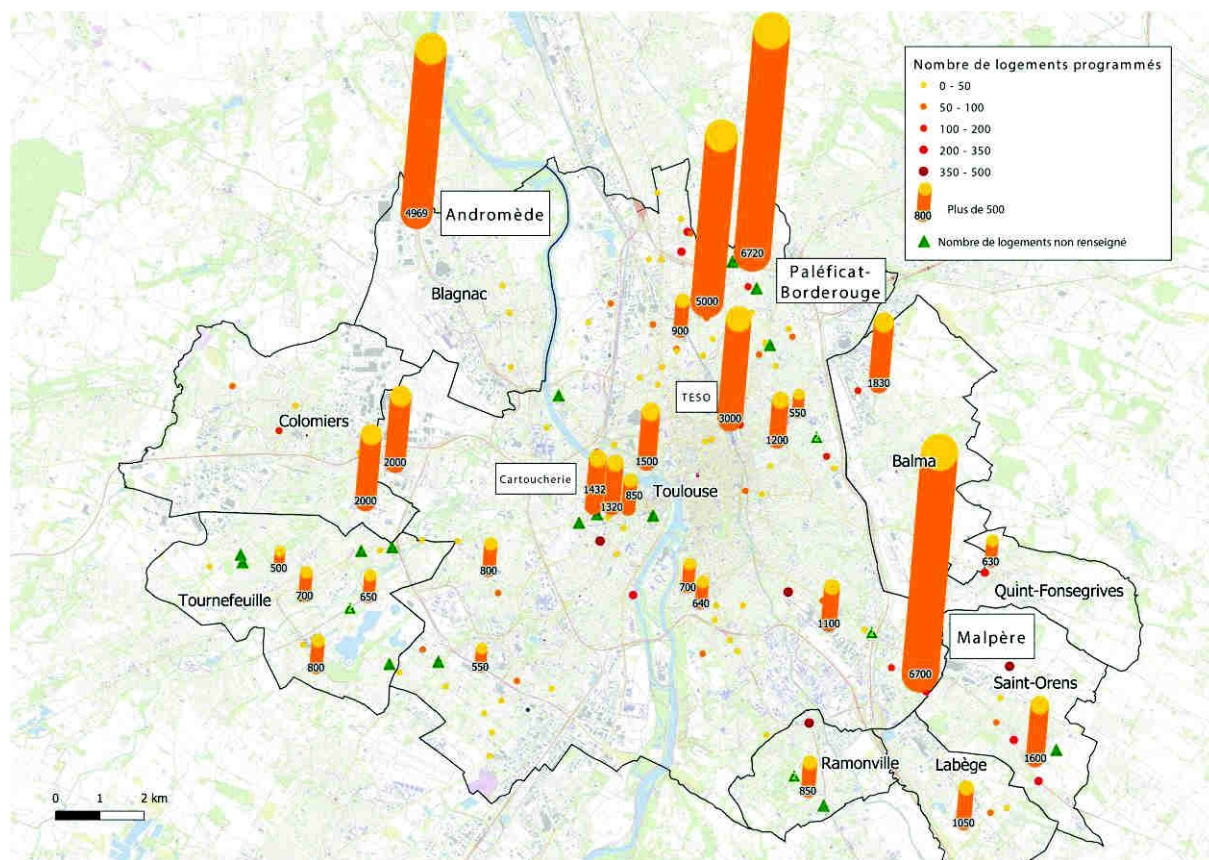
Par ailleurs, les études prospectives menées par les services du Conseil départemental ont été affinées au cours des derniers mois pour anticiper les besoins ultérieurs, notamment en intégrant à notre démarche d'évaluation les données des programmes immobiliers connus à ce jour.

I) Des effectifs collégiens qui continueront à augmenter

Les cartes suivantes présentent les projets immobiliers répertoriés au cours de l'été 2019 sur le territoire départemental, hors Comminges.



Zoom sur Toulouse et la première couronne de la Métropole

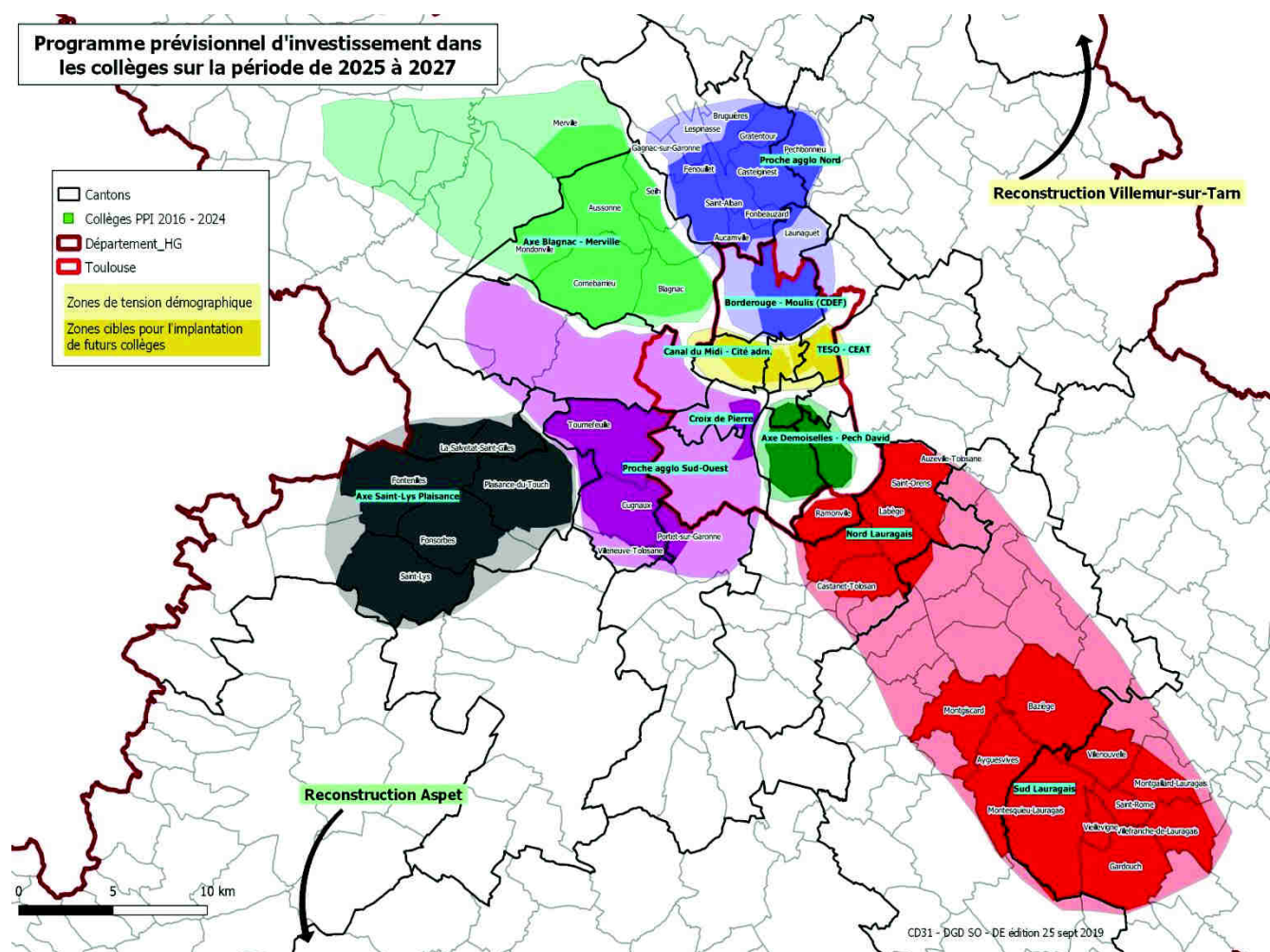


La projection d'effectifs effectuée à partir du nombre de logements programmés sur les différentes zones du territoire et en appliquant le ratio de collégiens habituellement constaté confirme une tendance à la hausse des effectifs qui se poursuivrait au-delà de 2024 sur le même rythme que celui constaté actuellement, soit plus de **1 000 élèves de plus chaque année. Ainsi, 66 000 collégiens devraient être accueillis dans les collèges publics en 2030.**

II) Une tranche supplémentaire à inscrire au programme d'investissement dans les collèges

Pour répondre à ces besoins à venir, il convient de prévoir la création de collèges supplémentaires qui permettront d'accueillir les collégiens de demain dans les meilleures conditions c'est-à-dire dans des collèges de proximité et à taille humaine.

La carte ci-après, identifie à partir des projections d'effectifs réalisées, les zones de tension démographiques persistantes après la réalisation du programme d'investissement en cours.



Aussi, l'implantation de futurs collèges est envisagée dans les zones cibles ainsi déterminées :

- Un collège dans le secteur **Blagnac - Mondonville - Merville**,
- Deux collèges dans le nord de l'agglomération toulousaine :
 - un dans le secteur Borderouge / Moulis,
 - un dans le secteur Fenouillet - St Alban – Castelginest
- Deux collèges au cœur de Toulouse :
 - un dans le secteur Canal du Midi / cité administrative,
 - un dans le secteur Toulouse Euro sud-ouest - CEAT,
- Deux collèges dans le sud-ouest de l'agglomération toulousaine :
 - un dans la zone Tournefeuille - Cugnaux,
 - un dans le secteur Croix de Pierre,
- Un collège dans le secteur **Ponts des Demoiselles / Pech David**,
- Un collège dans le secteur **Saint-Lys - Fontenilles - Plaisance du Touch**,
- Deux collèges dans le Lauragais :
 - un dans le secteur Castanet – Ramonville – Auzerville,
 - un dans le secteur Montgiscard – Baziège – Gardouch.

Par ailleurs, il est également proposé de programmer la reconstruction, hors sites actuels, des collèges Armand Latour à Aspet et Albert Camus à Villemur-sur-Tarn. Ces deux établissements nécessitent en effet d'être agrandis pour répondre aux besoins pédagogiques d'aujourd'hui et leur implantation actuelle, en zone inondable, ne permet plus aucune intervention sur leur structure, comme en témoigne le récent permis de construire pour l'extension du collège d'Aspet, refusé par l'Etat.

Ces dispositions qui constitueront une nouvelle tranche de notre programme prévisionnel d'investissement dans les collèges pour la période 2025 – 2027. L'ensemble des propositions formulées dans le présent rapport fera l'objet d'un travail en commission technique plénière avant d'être présentée au vote de l'Assemblée départementale, fin janvier.

Il appartient au Conseil Départemental de l'Education nationale de bien vouloir émettre un avis sur ce rapport, qui sera soumis à l'Assemblée départementale du Conseil départemental au cours de sa prochaine session.

Marie-Claude LECLERC
Pour le Président
du Conseil départemental,
et par délégation,
la Vice -présidente chargée
de l'Education et de l'Enseignement